

tons beaucoup de moyens pour la gérer.

Une ultime réflexion: si j'entends bien que le secteur de l'Aide à la jeunesse assume sa responsabilité et participe, lui aussi, à l'effort global à mettre en œuvre pour les mineurs étrangers non accompagnés, il n'entre pas dans mes intentions – et je suis très clair – de lui faire jouer le rôle dévolu à d'autres niveaux de pouvoir en matière d'accueil et d'intégration de ces jeunes. Il ne faut jamais oublier le caractère supplétif de l'Aide à la jeunesse, qui n'intervient, sur la base de mandats, que quand des enfants sont en danger ou en difficulté. N'invertissons pas les rôles comme certains essaient de le faire!

Mme Joëlle Maison (FDF). – Je vous remercie pour cette réponse exhaustive et encourageante. La coopération avec les autres niveaux de pouvoir est indispensable.

Quand bien même souhaiteriez-vous étendre les missions au niveau de la Communauté française, le centre de Gembloux, comme vous l'avez signalé, est le seul capable d'augmenter sa capacité d'accueil.

Le taux de jeunes filles – on parle de 60 à 80 % – ayant subi des traumatismes est hallucinant. Je compte me tourner vers la COCOF pour m'enquérir des actions entreprises.

C'est certainement une bonne idée d'intégrer un volet spécifique aux MENA dans les campagnes destinées aux familles d'accueil, même si je pense qu'offrir l'hospitalité à ces derniers répond à des motivations et des attentes particulières. S'inspirer de l'exemple des Pays-Bas nous permettrait de renforcer la dignité de la politique d'accueil belge dans ce domaine.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Je remercie le ministre pour la précision de ces réponses qui témoignent, à tout le moins, d'une belle souplesse et d'une adaptation des services à une situation grave et complexe qui justifierait de progresser sur la voie d'un protocole de collaboration. Ce dernier présenterait l'avantage de baliser la zone où chaque entité pourrait exercer ses responsabilités. Peut-être serait-il aussi intéressant de prendre en compte les pratiques en vigueur en Flandre, afin que celle-ci puisse éventuellement devenir une alliée dans la recherche d'un protocole commun au Fédéral et aux entités fédérées.

1.11 Question de M. Dimitri Legasse à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Initiative why-net.be»

M. Dimitri Legasse (PS). – Monsieur le Ministre, un site internet, www.whynet.be, a récemment été créé à l'initiative de plusieurs services d'aide aux jeunes en milieu ouvert (AMO). Cet

outil vise à répondre de manière ludique à toutes les questions liées à l'usage d'internet afin de le «dédiaboliser» et d'éviter certains pièges.

Cette initiative est à saluer, car internet fait désormais partie de la vie quotidienne de chaque jeune. S'il s'agit d'un outil formidable, il comporte aussi beaucoup de dangers, en particulier pour les plus jeunes. Il est donc essentiel de leur apprendre à utiliser internet correctement. C'est ce que whynet a pour vocation de faire en conformité avec les compétences exigées par l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant l'usage d'internet.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle été sollicitée pour soutenir financièrement cette initiative? D'autres initiatives ayant même vocation ont-elles été observées? Seraient-elles éventuellement en passe d'être soutenues par le secteur de l'aide à la jeunesse et par la Fédération?

La ministre de l'Éducation a récemment présenté son plan de lutte contre le cyberharcèlement en milieu scolaire. Avez-vous participé à l'élaboration de ce plan? Les institutions de l'aide à la jeunesse sont-elles associées à cette lutte?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles. – Comme vous le savez, l'initiative whynet.be est une émanation du projet «Si nous parlions d'internet» qui est porté depuis plusieurs années par un collectif d'acteurs de l'aide à la jeunesse et est soutenu par le Conseil d'arrondissement d'aide à la jeunesse (CAAJ) de Mons. Elle a été soutenue financièrement par la Fédération Wallonie-Bruxelles, plus précisément dans le cadre de la prévention générale, à hauteur de 5 300 euros en 2015.

D'une manière plus générale, la sensibilisation aux dangers que peut comporter l'utilisation des nouvelles technologies est un enjeu identifié depuis plusieurs années par de nombreux acteurs, y compris ceux de l'Aide à la jeunesse. Cela se traduit par différentes actions de prévention générale. Ainsi, rien que pour l'année 2015, cette question a donné lieu à deux autres initiatives à Huy et Namur.

Le plan de lutte contre le harcèlement à l'école, dont le cyberharcèlement est un aspect, a été initialement développé dans le cadre du projet de prévention générale du CAAJ de Charleroi, en partenariat avec l'Université de Mons. Des liens ont été noués sur le terrain entre l'enseignement et l'aide à la jeunesse, même si le plan de ma collègue Joëlle Milquet n'a pas été explicitement étendu au secteur de l'aide à la jeunesse.

Enfin, outre ces projets bénéficiant d'un soutien financier particulier, il me semble important de signaler que cet enjeu est également pris en considération quotidiennement au sein des différents secteurs de l'Aide à la jeunesse, que ce soient les services AMO, les services

d'accompagnement des familles ou les services organisant un hébergement.

2 Interpellation de Mme Marie-Françoise Nicaise à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Utilisation des crédits budgétaires alloués à la promotion de Bruxelles» (Article 76 du règlement)

Mme Marie-Françoise Nicaise (MR). – Le 30 septembre dernier, Monsieur le Ministre, je vous ai adressé une question écrite concernant les crédits budgétaires relatifs à la promotion de Bruxelles. Vous y avez répondu en définissant votre cadre de travail comme étant articulé autour de trois grands axes.

Le premier axe est la transversalité, à savoir que le critère d'intervention est l'impact du projet introduit sur le rayonnement de Bruxelles. Le second est la francophonie. Plus petit dénominateur commun entre la Wallonie et Bruxelles, la langue française est un vecteur de communication et d'intégration. Troisième axe: la diversité. La politique de promotion de Bruxelles en Fédération Wallonie-Bruxelles a pour ambition de promouvoir, à l'échelon tant national qu'international, la richesse de la diversité bruxelloise, partant du principe que cette diversité est un atout ainsi qu'une carte de visite extraordinaire pour Bruxelles.

Vous avez également précisé que certaines associations demandeuses et que certains événements n'étaient pas basés sur le territoire bruxellois, mais qu'en vertu du premier critère, celui de la transversalité, vous les preniez en compte dès lors qu'ils concouraient au rayonnement de Bruxelles.

Enfin, vous m'avez fait parvenir un tableau reprenant l'ensemble des projets – décidés ou en cours d'engagement – quant à la distribution des budgets.

Cette réponse m'inspire quelques remarques et des demandes d'explications.

Tout d'abord, je m'interroge sur l'axe de la transversalité et sur le découpage que vous en faites. Vous vous justifiez par le fait que l'ensemble des champs de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles peut relever de la promotion de Bruxelles dès lors qu'elle contribue à son rayonnement. C'est compréhensible, mais permettez-moi de me demander si ce n'est quand même pas un «prétexte» pour en faire une compétence fourre-tout, où l'on retrouve, selon le découpage auquel vous procédez, à la fois le sport,

la culture et l'enseignement. Ces matières relèvent également des compétences d'autres ministres qui les subventionnent. N'est-on pas alors face à une double subvention de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Sinon, une concertation est-elle menée entre les différents ministres concernés pour éviter cette double subvention? Dans la question que je vous ai transmise, j'ai pris l'exemple, qui me semble révélateur, des Magritte du cinéma belge. Vous les subventionnez selon le découpage «culture», mais le pouvoir fédéral soutient également cette manifestation. Je m'interroge donc quant à l'octroi de subsides pour cet événement, en tout cas sous le titre «Promotion de Bruxelles». Quels contacts avez-vous eus à cet égard, et une coordination a-t-elle eu lieu?

Deuxièmement, je m'interroge à propos de l'axe de la Francophonie. Bruxelles est une Région bilingue, mais elle est peuplée – faut-il le rappeler – par une majorité de francophones. Quels types de projets subventionnez-vous afin de mettre en avant la communauté francophone de la capitale par rapport aux néerlandophones? Quelle est la part du budget global reprise dans l'enveloppe Promotion de Bruxelles dédiée à cet aspect? À quel niveau se situe ce montant dédié à l'axe francophone comparativement à celui consacré par le gouvernement flamand pour la promotion de Bruxelles sous l'angle néerlandophone?

Troisièmement, je relève certaines anomalies dans les documents que vous m'avez transmis.

En analysant votre liste d'appels à projets financés ou en cours d'engagement, je ne peux m'empêcher de me poser certaines questions. En quoi un club de football local tel que Schaerbeek ou Saint-Josse concourt-il au rayonnement de Bruxelles – d'autant que Bruxelles regorge d'initiatives en tout genre? Certains pourraient y voir une politique un peu clientéliste.

Je constate également un problème dans la répartition des compétences et des crédits budgétaires relatifs à la promotion de Bruxelles. D'une part, selon moi, le sport, la culture et l'enseignement ne relèvent pas à proprement parler de cette compétence et, d'autre part, certaines sommes – j'ai été échevine des Finances dans une autre vie – me paraissent disproportionnées par rapport aux projets qu'elles sont censées financer. Je citerai deux exemples, sans m'attarder sur tous les éléments qui ont suscité mon étonnement. Je note d'abord qu'une somme de 50 000 euros est consacrée au cycle des dîners littéraires bruxellois. Vous m'en donnerez sans doute l'explication. Je note ensuite qu'un premier événement, le Hip Hop International Belgium 2015, est financé à concurrence de 4 000 euros et qu'un deuxième, la finale du championnat du monde de hip-hop, l'est à concurrence de 15 000 euros. En résumé, j'ai le sentiment que la sélection des projets se fait de manière un peu arbitraire.

Je vous pose donc les questions suivantes.